

BULLETIN COMMUNAL

mai

2022

**O
B
E
R
M
O
R
S
C
H
W
I
H
R**



Après de nombreuses années de bons et loyaux services, notre vieux tracteur a montré de graves signes de faiblesse. Il a été remplacé au courant du mois d'avril.

PERMANENCE DU MAIRE

**En cas de nécessité
prière de prendre rendez-vous**

FERMETURE DE LA MAIRIE

**Le secrétariat sera uniquement ouvert
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis,
De 8 h à 12 h 30.
Du 16 au 24 mai 2022
Il sera fermé le vendredi 27 mai.**

ETAT-CIVIL

LES ANNIVERSAIRES DE MAI :

85 ans	M. Henri BOMBENGER, le 29 mai
84 ans	Mme Léonie STRUSS, le 17 mai
82 ans	Mme Marlyse BANNWARTH, le 15 mai
79 ans	Mme Albertine LEIBER, le 18 mai
76 ans	Mme Nicole HERTZOG, le 3 mai
72 ans	M. Lucien WUEST, le 24 mai



Avec nos meilleurs vœux de santé !

AGENDA

MAI

01	Fête Patronale
20	Assemblée Comité Jumelage

JUIN

12	1er tour élections législatives
19	2ème tour élections législatives
25	Assemblée Générale Aigles d'Or

INFORMATIONS COMMUNALES

La 6ème édition de la Journée Citoyenne initialement prévue le **SAMEDI 21 MAI 2022**

sera reportée au **SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022.**

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

En espérant vous compter nombreux.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Nous rappelons que par arrêté du 23 juin 2020, tous travaux nécessitant l'utilisation d'outils ou d'appareils tels que tondeuses, motoculteurs, taille bordures, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc... ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 20 h
- le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

QUETE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête en faveur de la Ligue Départementale du Haut-Rhin pour la recherche contre le cancer aura lieu **Du 4 Mai au 30 Juin 2022**

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles, que nous remercions d'avance pour leur implication.



1. Exposé des Adjointes

Intervention de Madame Christine FUCHS :

- SIVU des TROIS-CHATEAUX (Sapeurs-Pompiers)

Le siège du SIVU est établi à HATTSTATT et les casernes opérationnelles à VOEGLINSHOFFEN et HATTSTATT.

La clé de répartition de la participation des communes s'établit comme suit :

60% à la population et 40% au potentiel financier soit un total de 27 954 € dont 3 287.36 € pour Obermorschwihr

Mise en place d'une nouvelle organisation des astreintes.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

TREIBER CHARLES	Construction d'une maison individuelle rue du Dagsbourg
CORDONNIER Adeline	Remplacement porte de garage 30 rue Principale
DURST Frédéric	Remplacement porte d'entrée Porte garage en une porte standard 4 rue du Weckmund
BEA Michel	40 rue Principale Terrasse structure bois

- SIVU du RPI :

La baisse des effectifs entraîne la baisse des participations communales , soit un total de 72 881,69 € dont 23 686.55 € pour Obermorschwihr.

- SCOT :

Service instructeur : en raison du nombre croissant des dossiers instruits et des embauches inhérentes, le SCOT été décidé d'augmenter la participation des communes de 4.50€/habitant à 4.90€/habitant. (1 783.60 € pour Obermorschwihr)

Il avait été envisagé une tarification à l'acte, mais ce mode de calcul était pénalisant pour les petites communes comme la nôtre.

Schéma de cohérence territoriale : une enveloppe de 107 000 € y est affectée, notamment en prévision d'un point d'étape du document qui sera réalisé l'année prochaine

2. Rapport des délégués auprès des EPCI

Mme Aurélie GERRER rend compte de la dernière réunion budgétaire du SIVOM :

L'excédent 2021 a doublé, le budget 2021 a été reconduit à l'identique en 2022.

M. Pierre TRABER rend compte de la réunion du Syndicat des Employeurs Forestiers :

Il n'y a qu'une équipe de bûcherons, le syndicat cherche à recruter depuis plus d'un an.

40 000 m3 de bois ont été exploités, dont malheureusement 10 000 m3 de bois malade.

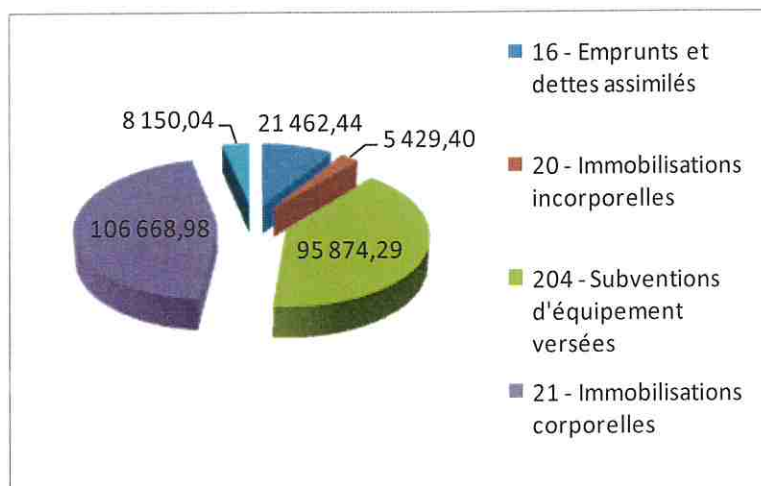
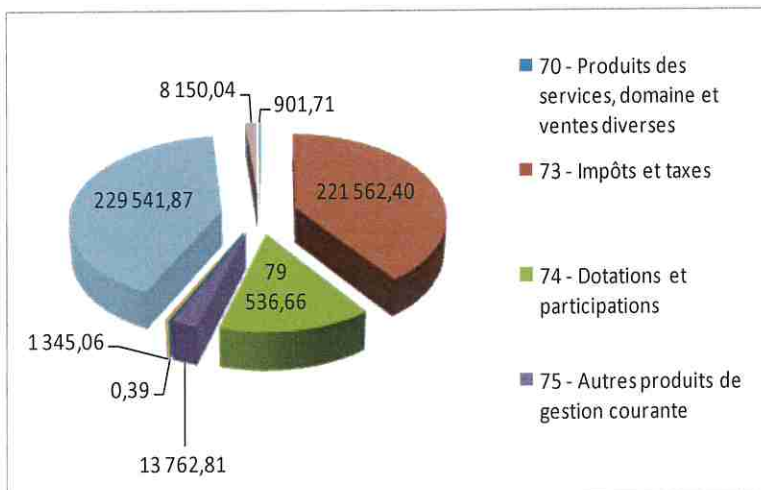
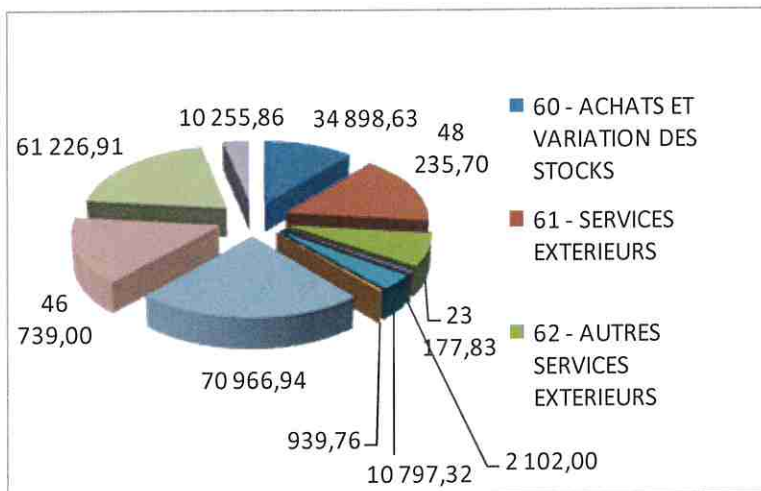
Cette situation est dramatique : à l'horizon 2050, on estime qu'il n'y aura plus de sapin ni de hêtres en dessous de 700 mètres d'altitude.

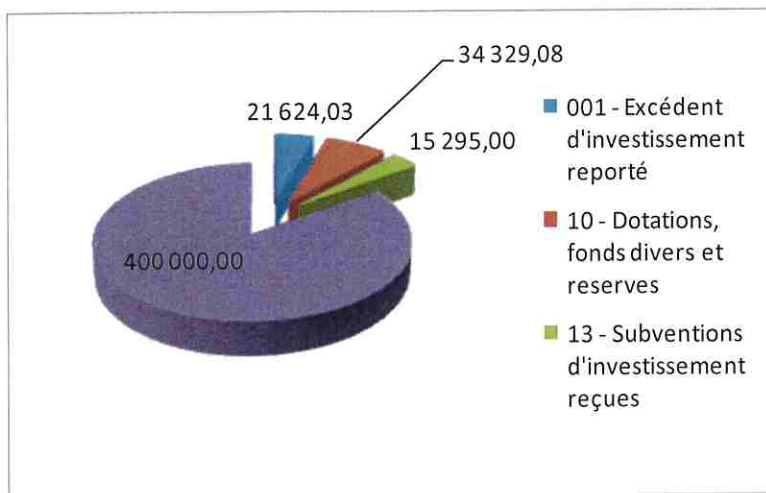
3. Budget Principal

3.1 Compte Administratif 2021

Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du budget qui se présente comme suit :

<i>Section d'Exploitation</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
<i>Dépenses :</i>	309 339.95 €	<i>Dépenses :</i>	237 585.15 €
<i>Recettes :</i>	554 800.94 €	<i>Recettes :</i>	471 248.11 €
<i>Excédent :</i>	245 460.99 €	<i>Excédent :</i>	233 662.96 €





RECETTES D'INVESTISSEMENT

3.2 Compte de Gestion 2021

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget principal) pour le même exercice.

3.3 Affectation des résultats

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

Report de l'excédent d'investissement :	233 662.96 €
En report à nouveau en section de Fonctionnement :	245 460.99 €

3.4 Fixation des taux d'imposition 2022.

M le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :
fixe les taux d'imposition des taxes locales directes, pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe foncière (Bâti)	411 300	28.68 %	117 961
Taxe Foncière (Non bâti)	87 000	49.73 %	43 265
CFE	20 800	23.63 %	4 915
		TOTAL	166 141 €

3.5 Budget Primitif 2022.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2022 du service Principal.
Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 / Principal et l'arrête comme suit :

Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses : 573 447 €	Dépenses : 582 884 €
Recettes : 573 447 €	Recettes : 582 884 €

4. Budget Assainissement :

4.1 Tarif redevance

Par courrier du 7 décembre 2021, le SMITEURTC nous informait de la hausse des nouvelles conditions tarifaires obtenues fin 2021 auprès d'EDF, au travers de la participation à un appel d'offres national (adhésion à un achat groupé via une centrale d'achats publics, procédure à laquelle environ 3 000 collectivités de toute la France ont pris part). Ces conditions s'avéraient malheureusement particulièrement défavorables, et se traduisaient par une très forte hausse par rapport aux conditions antérieures dont bénéficiait le syndicat, de l'ordre d'un doublement global, certains postes de prix étant même davantage que quintuplés.

L'énergie représentant une grande part des dépenses de fonctionnement du syndicat, ces hausses tarifaires, évaluées jusqu'à 200 000,00 € l'an, voire davantage, à consommation égale, ne pourront être absorbées sans augmentation à due concurrence de ses propres tarifs.

N'étant pas encore en mesure de déterminer avec précision les conséquences budgétaires de cette situation, le syndicat nous recommandait vivement de programmer une hausse de notre tarif de la redevance d'assainissement aux particuliers de l'ordre de 0.20 €.

C'était l'évolution tarifaire que le syndicat serait vraisemblablement contraint de demander à ses collectivités membres au titre de 2022.

C'est pourquoi, le conseil municipal appliquait l'augmentation du tarif de la redevance assainissement à 0.20 €/m³ à compter de la facturation du 1er semestre 2022, par délibération du 13 décembre 2021, Or, lors de sa séance du 23 décembre 2021, le SMITEURTC a fixé l'augmentation à 0.40€ / m³, à compter du 1er janvier 2022.

Cela induit que pour la facturation du 1er semestre 2022, la commune va perdre 0.20 € /m³.

C'est pourquoi la commune est contrainte d'appliquer une nouvelle hausse de 0.20€/m³ pour garder une marge de manœuvre pour les travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- **Fixe le montant de la redevance assainissement à 1,90 € par m³ d'eau à partir de la facturation du 2ème semestre 2022**

5. Aménagement de la Place de la République : résultat de l'appel d'offres

6 entreprises ont répondu à notre consultation.

Notre maître d'œuvre, LARBRE INGENIERIE a procédé à l'analyse des offres et après une phase de négociation, c'est l'entreprise PONTIGGIA d'Horbourg-Wihr qui a été retenue, pour un montant total de 332 563.90 € HT.

La part communale s'élève à 244 217.57 € HT et la part départementale se monte à 88 346.33 € HT.

Les candidats non retenus ont d'ores et déjà été prévenus afin de pouvoir signifier ce marché le plus rapidement possible, le chantier devant démarrer à la mi-mai.

Le Conseil Municipal, après délibération :

-décide à l'unanimité des membres présent, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché précité, les ordres de service et l'ensemble des factures y afférentes.

DIVERS

CALENDRIER DES MESSES - 1er semestre 2022

OBERMORSCHWIHR

Dimanche le 1er Mai 2022 à 10 h - Fête Patronale

Dimanche le 22 Mai 2022 à 11 h

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien interparoissial

SOIREE PIZZ'GAROU

Une soirée pizzas et jeux est organisée pour tous les jeunes de la commune qui ont entre 11 et 17 ans

Vendredi 6 mai 2022 de 19 h 00 à 22 h 00

À la salle « Côté Jardins »

Les inscriptions sont à faire parvenir en mairie avant le jeudi 5 Mai 2022

